

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**SUBVENTIONS  
ACCORDÉES DANS LE  
CADRE DU DISPOSITIF DE  
RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DES  
COPROPRIÉTÉS ET DES  
LOGEMENTS INDIVIDUELS  
- ATTRIBUTION DES  
AIDES À LA COPROPRIÉTÉ  
« LES ROCAILLES » À  
ANNEMASSE**

**D\_2025\_0233**

**DECISION DU PRESIDENT**

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2022 n° CC \_2022\_0148, validant le Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse Agglo ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2023 n°CC\_2023\_0086 relative à l'approbation du 4<sup>ème</sup> programme Local de l'Habitat d'Annemasse Agglo 2023-2029 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P55 de son annexe ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2025 n°CC\_2025\_0110 relative au dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels ;

Dans le cadre du Schéma Directeur des Energies (SDE) approuvé en 2021, et de son Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en 2023, Annemasse Agglo souhaite encourager les ménages à la rénovation énergétique de leurs biens.

Annemasse Agglo met en place un dispositif pour favoriser la rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels à partir de juillet 2025. Ce dispositif permet d'octroyer des aides financières aux syndicats des copropriétaires pour la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Considérant les pièces transmises par l'association Soliha et le travail d'instruction réalisé par le service Habitat d'Annemasse Agglo ;

Considérant que le dossier de demande de subvention pour le projet de rénovation thermique de la copropriété Les Rocailles sise 34-36-38-40-42 Rue du Salève et 2 Rue de la Paix à Annemasse est conforme au dispositif en vigueur ;

Il est proposé l'attribution des aides suivantes :

DISPOSITIF DE RÉNOVATION			
	Aide au syndic de copropriété	Aides individuelles complémentaires	Total
Détail calcul	1	37	38
Total	78 000 €	113 474,3 €	191 474,3 €

Le tableau des aides individuelles qui seront versées sur le compte travaux de la copropriété et reversées par le syndic à chaque copropriétaire occupant concerné est annexé à cette décision.

Le montant de l'aide d'Annemasse Agglo sera recalculé à l'appui du montant réel des travaux réalisés, ainsi qu'en fonction de la quote-part définitive de travaux telle que transmise à l'ANAH dans la limite du plafond de travaux définis par le présent règlement.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement :

- d'une subvention collective de 78 000€,
- et d'une subvention pour les dossiers individuels destinée aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources, d'un montant global de 113 474,3 €.

DE NOTIFIER les aides aux bénéficiaires et de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

DE DIRE que la dépense concernant la subvention d'aide à la rénovation énergétique en résultant sur le crédit ouvert à cet effet sur l'AP/CP, opération 937.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET  
Date de signature : 08/12/2025  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

## ANNEXE

Annexe à la décision du Président concernant le Dispositif pour l'amélioration énergétique des copropriétés et des logements individuels d'Annemasse Agglo – 2025/2029

<b>AIDES INDIVIDUELLES</b>					
<b>Copropriété :Les Rocailles – 34-36-38-40-42 Rue du Salève et 2 Rue de la Paix à Annemasse</b>					
Titre	Nom	Prénom	Numéro Dossier	Montant Subvention Annemasse Agglo	Ecrêtement de l'aide individuelle pour cause de sur financement
Monsieur	PICHAT	Érik	2025_02_01	642,40 €	Aide AA écrêtée
Madame	ROUX	Chantal	2025_02_02	2 664,70 €	Aide AA écrêtée
Madame	BURFIN MEGEVAND	Marie-Louise	2025_02_03	5 311,10 €	Aide AA écrêtée
Madame	BARNEOUD-CHAPELIER	Josiane	2025_02_04	6 250 €	
Monsieur	ERDEM	Erdinc	2025_02_05	2 230,90€	
Monsieur, Madame	VERDEL REGAT	Christian Micheline	2025_02_06	1 250 €	
Monsieur	BENSALAH	Ramdane	2025_02_07	3 750 €	
Madame	MERMOUX	Claudette	2025_02_08	1 250 €	
Madame	DEBRIL	Simone	2025_02_09	1 205,60 €	
Monsieur	BOUSALEM	Mohamed	2025_02_10	3 190,30€	Aide AA écrêtée
Monsieur	HUBER	Karl	2025_02_11	6 250 €	
Monsieur	PASCAL	Jean-Marc	2025_02_12	1 250 €	
Madame	CLEMENTE	Nadine	2025_02_13	1 949,60 €	Aide AA écrêtée
Madame	DAMERON	Michelle	2025_02_14	1 250 €	
Monsieur, Madame	DOLLET GLENAT	Michel Madeleine	2025_02_15	6 250 €	
Madame, Monsieur	MERANDON TAYAMOUTOU	Patricia Jean- Philippe	2025_02_16	1 250 €	
Monsieur	TROMERI	Jean-Pierre	2025_02_17	3 055,60 €	Aide AA écrêtée
Madame	ERRASSAFI	Maria	2025_02_18	6 250 €	
Madame	TERRIER CHEVALIER	Marguerite	2025_02_19	6 250 €	
Madame	FAUCHER	Elodie	2025_02_20	1 169,90 €	
Madame	CHARMOILLAUX	Patricia	2025_02_21	2 501,30 €	
Monsieur, Madame	SARKIS SAHYOUNI	Charbel Saydeh	2025_02_22	1 145,50 €	
Madame	CHAPPAZ	Véronique	2025_02_23	1 960,80 €	Aide AA écrêtée
Madame	BARRATEAUD	Bernadette	2025_02_24	2 206,60 €	Aide AA écrêtée
Monsieur	SIMON CHAUTEMPS	Jean-Claude	2025_02_25	4 334,90 €	Aide AA écrêtée
Madame	THEVENON	Bernadette	2025_02_26	1 192,40 €	
Madame	SAINT PIERRE	Coraline	2025_02_27	5 311,10 €	Aide AA écrêtée
Monsieur	SUSINI	Patrick	2025_02_28	2 921,60 €	Aide AA écrêtée
Madame	GEOFFROY	Christiane	2025_02_29	1 115,40 €	
Monsieur, Madame	BANSADAT ROGER	Mohamed Marie	2025_02_30	3 750 €	
Madame	BARRAUD GORGET	Evelyne	2025_02_31	6 250 €	
Monsieur, Madame	ZUKA NEVZADI	Nehat Liridona	2025_02_32	3 605,40 €	
Monsieur, Madame	SOLERA LONGET	Robert Raymonde	2025_02_33	1 250 €	
Monsieur, Madame	LAHMIDI	Mohamed Yamina	2025_02_34	3 750 €	
Madame	CONARD GUIGNON	Sylvie	2025_02_35	2 568,90 €	
Madame	MIEUSSET	Georgette	2025_02_36	3 190,30 €	Aide AA écrêtée
Madame	TARDY	Josiane	2025_02_37	3 750 €	
Total aides individuelles complémentaires				113 474,30 €	
Aide collective au syndic de copropriété				78 000 €	
TOTAL				191 474,3 €	

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 074-200011773-20251208-D\_2025\_0233-AU